

LISTE DE VÉRIFICATION POUR L'INSCRIPTION DE L'ORGANISME

Veillez actualiser votre navigateur pour qu'il soit compatible avec le système d'octroi de subventions en ligne de la FTO.

Chrome	Firefox	Safari (pour Apple)	Microsoft Edge	Internet Explorer
------------------------	-------------------------	-------------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

Afin de vous préparer pour votre inscription, vous devez avoir les éléments de renseignements ci-dessous à portée de la main :

SECTION D'INSCRIPTION	RENSEIGNEMENTS REQUIS	DIRECTIVES
Renseignements sur le contact principal de l'organisme	<ol style="list-style-type: none"> Les renseignements suivants seront requis pour le contact principal ou la personne ayant l'autorité légale : <ol style="list-style-type: none"> Nom Poste/Titre Numéro de téléphone Courriel 	<p><i>Remarque : Le contact principal doit avoir l'autorité d'engager légalement l'organisme. Si vous remplissez l'inscription au nom du contact principal ou de la personne ayant l'autorité légale, vous devez fournir son nom et les renseignements à son sujet.</i></p>
Renseignements de base sur l'organisme	<ol style="list-style-type: none"> Nom de l'organisme Dénomination sociale de l'organisme Adresse de l'organisme Renseignements sur le type d'organisme, selon le cas : <ol style="list-style-type: none"> Numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance et année d'enregistrement Numéro d'entreprise et année de constitution en société Bande/municipalité Optionnel : hyperlien du site Web, numéro d'entreprise de l'Ontario (NE15) Renseignements sur le contact de la direction <ol style="list-style-type: none"> Nom Poste/Titre Numéro de téléphone Courriel Bref historique des activités, services ou programmes habituels de votre organisme et nombres de personnes servies chaque année (max. 500 mots) Énoncé de mission, mandat principal ou objectif principal de votre organisme (max. 100 mots) Décrivez l'impact de votre organisme sur votre communauté (max. 250 mots) En moyenne, combien d'employés rémunérés avait-il au cours des 12 derniers mois En moyenne, combien de bénévoles rémunérés votre organisme avait-il au cours des 12 derniers mois? 	<p><i>Le « NE15 » de l'Ontario est un numéro d'entreprise que les entreprises reçoivent du gouvernement de l'Ontario aux fins de gestion des données. Si vous n'en avez pas, laissez ce champ vide.</i></p> <p><i>Si vous n'avez pas d'énoncé de mission officiel, veuillez fournir un énoncé qui décrit le principal mandat ou objectif de l'organisme (100 mots ou moins)</i></p> <p><i>Décrivez l'impact positif que les activités, services ou programmes de votre organisme ont sur les communautés servies (250 mots ou moins)</i></p> <p><i>Indiquez le nombre total de personnes que vous rémunérez, à temps plein ou à temps partiel.</i></p> <p><i>Indiquez le nombre total de bénévoles, peu importe leur nombre d'heures de bénévolat individuel.</i></p>

Gouvernance
(S'applique aux organismes de bienfaisance enregistrés et aux organismes sans but lucratif constitués en société)

- 13. Nombre de membres du conseil d'administration ou d'un autre conseil (Maximum 25 membres)
- 14. Pour chaque membre du conseil :
 - a. Prénom
 - b. Nom de famille
 - c. Poste
 - d. Date de début de mandat
 - e. Date de fin de mandat

La FTO exige que le conseil d'administration des organismes demandeurs compte au moins trois membres.

Pour qu'un organisme soit admissible à du financement de la FTO, au moins 50 % des membres du conseil doivent maintenir une relation sans lien de dépendance entre eux.

Une relation «sans lien de dépendance» signifie que les membres du conseil d'administration et les membres de la direction d'un organisme NE SONT PAS mariés ou liés entre eux, ne travaillent pas en tant que partenaires d'affaires ou ne sont pas autrement dans une relation où les intérêts peuvent être compromis.

Si un membre du conseil d'administration a une relation sans lien de dépendance avec d'autres membres du conseil ou des membres du personnel de direction (c.-à-d. non marié, non lié, etc.), cliquez sur «Oui».

S'il est marié, ou lié, ou est dans une relation d'affaires avec un autre membre du conseil ou un membre du personnel de direction, cliquez sur «Non».

Santé financière
(S'applique aux organismes de bienfaisance enregistrés et aux organismes sans but lucratif constitués en société)

15. Conformément à notre [Politique d'admissibilité](#) et à notre [Politique de besoin de financement et de santé financière des demandeurs](#), les organismes doivent pouvoir, au minimum, démontrer qu'ils offrent des services en Ontario, et prouver leur capacité de produire des ressources additionnelles de la communauté et d'autres secteurs. Par conséquent, la FTO exige les états financiers d'au moins un exercice complet pour pouvoir considérer un organisme comme étant admissible.

Les organismes dont les états financiers refléteront moins d'un an (12 mois d'antécédents financiers ne seront pas admissibles à faire une demande de financement à la FTO.

La FTO demande aux organismes existant depuis moins de deux ans de fournir [des états financiers \(pdf\)](#) pour au moins un exercice complet, ce qui comprend un état des recettes et dépenses, un bilan et les notes complémentaires aux états financiers. Nous n'acceptons l'inscription d'organismes que des organismes qui peuvent fournir des états financiers pour au moins l'équivalent d'un exercice complet.

Les états financiers de tous les organismes seront évalués afin d'établir s'il existe un surplus ou un déficit, à l'aide de notre calculateur de situation financière - [Exemple de déficit \(pdf\)](#), [Exemple de surplus \(pdf\)](#). Cela constitue la première étape de notre évaluation de votre santé financière et de vos besoins financiers.

Tous les organismes, à l'exception des Premières nations et des municipalités admissibles, doivent téléverser un jeu complet d'états financiers de leurs deux exercices complets les plus récents, y compris un état des recettes et dépenses, un bilan et les notes complémentaires aux états financiers.

Les états financiers vérifiés sont préférables pour tous les niveaux de revenus. Les exigences minimales sont :

Revenus annuels inférieurs à 50 000 \$ pour l'exercice complet le plus récent: États financiers préparés à l'interne pour les deux exercices complets les plus récents.

Revenus annuels de 50 000 \$ à 249 999 \$ pour l'exercice complet le plus récent: Un jeu complet d'états financiers pour chacun des deux exercices les plus récents préparés à l'extérieur de votre organisme par [un expert-comptable autorisé](#). Un Avis au lecteur, un Examen ou une Vérification sont acceptables.

Revenus annuels de 250 000 \$ ou plus pour l'exercice complet le plus récent: Un jeu complet d'états financiers pour chacun des deux exercices les plus récents (p. ex., 2016 et 2015, aux fins de comparaison) vérifiés par [un expert-comptable autorisé](#).

La FTO demande des états financiers pour l'exercice complet le plus récent, à savoir, ceux qui ont été complétés au plus six mois après la clôture de l'exercice de votre organisme. Cela signifie que la FTO vous accorde six mois après votre dernier exercice en cours pour préparer vos états financiers et les partager avec nous.

La FTO exigera d'autres documents qu'elle étudiera et évaluera dans les cas suivants :

Si votre organisme a accès à des actifs nets d'une valeur de plus de 12 mois de dépenses de fonctionnement, vous devez télécharger votre explication dans un document DISTINCT, en plus de vos états financiers. Vos explications doivent contenir la raison de votre surplus. Veuillez démontrer que les actifs nets non assujettis à des restrictions ont été consacrés à un projet ou un objectif imminent, ou expliquer si les circonstances peuvent autrement démontrer un important besoin financier.

Si votre organisme a un déficit accumulé supérieur à 5 % des dépenses annuelles, vous devez télécharger dans un document DISTINCT, en plus de vos états financiers, un plan expliquant la façon dont vous prévoyez réduire ce déficit. Ce plan doit inclure des détails notamment sur les objectifs monétaires pour réduire le déficit accumulé. Il doit être raisonnable et atteignable, donner une bonne idée de votre situation déficitaire, et présenter des plans visant à éliminer le déficit. Vous devez également démontrer de gestion financière et de gestion de déficit solides.